

L'ARVEZAN



Bulletin municipal de **SAINTE MARIE D'ALVEY**



SOMMAIRE

Le mot du maire	1
Compte-rendus des conseils municipaux	2 à 6
Etat-civil 2006	7
Les comptes 2006	8 - 9
Les maires de notre commune	10 - 11
2006 en photos	12
Intercommunalité	13 à 15
Mots croisés	16
Sainte Marie Animation	17 - 18
Le climat de 2006	19
Questions pour un(e) champion(ne)	20 à 22
Informations	23 à 27
Conte	28 - 29

Résultat des mots croisés

LE MOT DU MAIRE

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Une fois de plus, j'ai le plaisir de vous retrouver en ce début d'année pour vous adresser les vœux de la municipalité.

Au nom de tous les conseillers municipaux et en mon nom personnel, je souhaite que 2007 vous apporte joie, santé, bonheur et réussite dans vos projets. En ce début d'hiver, sans neige, comme la nature, nous perdons un peu nos repères et la trêve de fin d'année de courte durée n'aura pas permis les longues veillées d'antan où chacun aimait à se retrouver pour une partie de cartes ou pour les fameuses soirées où on triait les noix. Espérons malgré tout que cette neige arrive en janvier pour ne pas avoir à le déplorer en avril ou mai.

Cette année 2007 sera ponctuée par deux scrutins importants ; merci d'avance à tous les conseillers qui tiendront les permanences quatre dimanches entre fin avril et début juin.

Merci à Denise et Michel pour le travail réalisé, merci à Sainte Marie Animation et à ses membres pour les événements festifs tout au long de l'année.

Sainte Marie se rajeunit ; nous avons le plaisir d'accueillir cette année trois bébés à qui nous vous souhaitons plein de bonheur et nous adressons nos félicitations aux heureux parents.

Au nom de toute l'équipe municipale, une nouvelle fois, excellente année à tous.

Gaston ARTHAUD-BERTHET

COMPTE-RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX

COMPTE-RENDU du Conseil Municipal du 17 février 2006

(convocations du 7 février 2006)

Présents : Mmes BRET - HEARN - PARIGOT - SOTTIAUX - M. ARTHAUD.BERTHET - BERTHIER - BIBET - BORGEY - GUICHERD - ROLLIN

Absent excusé : M. DELAIGUE

Compte administratif 2005

Le compte administratif 2005 est approuvé suivant le récapitulatif figurant au tableau :

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		59 297.05	26 957.79		26 957.79	59 297.05
Opérations exercice	59 850.68	113 228.56	110 767.28	52 616.81	170 617.96	165 845.37
TOTAUX	59 850.68	172 525.61	137 725.07	52 616.81	197 575.75	225 142.42
Résultats de clôture		112 674.93	85 108.26			27 566.67
Restes à réaliser			35 500.00	48 000.00	35 500.00	48 000.00
TOTAUX CUMULÉS	59 850.68	172 525.61	173 225.07	100 616.81	233 075.75	273 142.42
Résultats définitifs		112 674.93	72 608.26			40 066.67

Le compte administratif est conforme au compte de gestion du trésorier. Le résultat d'exploitation est affecté comme suit :

- Excédent du virement à la section d'investissement 72 608.26 €
- Affectation à l'excédent reporté 40 066.67 €

Questions diverses

- Intervention de M. Lantz pour carrelage préau à compter du 22 mars : la fourniture du carrelage est payée par Ste Marie Animation et la pose par la commune.
- Lecture du courrier adressé au GAEC de l'Arvezan
- Lecture du courrier adressé à M. Thuillier
- Grippe aviaire : une liste des propriétaires de volailles doit être adressée à la Direction des Services Vétérinaires pour le 1^{er} mars.
- Information Natura 2000
- Information sur schéma de cohérence territoriale mis à l'étude par le SMAPSC
- Vote du budget le vendredi 24 mars.

COMPTE-RENDU du Conseil Municipal du 24 mars 2006
(convocations du 15 mars 2006)

Présents : Mmes BRET - HEARN - PARIGOT- M. ARTHAUD.BERTHET - BORGEY - DELAIGUE - GUICHERD - ROLLIN

Absents excusés : Mlle SOTTIAUX - M. BERTHIER - BIBET

Budget primitif 2006

Le budget primitif 2006 est adopté pour les montants suivants :

- 88 530 € en dépenses de fonctionnement
- 153 050 € en recettes de fonctionnement
- 150 500 € en dépenses et recettes d'investissement.

Les taux d'imposition restent inchangés :

Taxe d'habitation	: 5.56 %	Foncier non bâti	: 69.30 %
Foncier bâti	: 13.43 %	Taxe professionnelle	: 9.19 %

Programme de voirie

Une estimation pour la réfection de la voie communale n° 6 (partie dite chemin de Sarmet) sera demandée après passage de la commission voirie. Les travaux nécessiteront une régularisation foncière dans ce secteur.

Questions diverses

- Accord pour pose d'une antenne dans le clocher de l'église par la société Numéo pour la desserte en haut débit du bas de la commune.
- Passage d'une balayeuse à prévoir sur l'ensemble de la voirie au printemps.
- Sur proposition de M. le Maire, une matinée « propre » sera organisée le samedi 13 mai. La population sera invitée à participer à cette action pour l'environnement.

COMPTE-RENDU du Conseil Municipal du 26 mai 2006

(convocations du 16 mai 2006)

Présents : Mmes BRET – HEARN - PARIGOT– M. ARTHAUD.BERTHET – BORGEY - GUICHERD -

Absents excusés : Mlle SOTTIAUX – M. BIBET – DELAIGUE - ROLLIN

Absent : M. BERTHIER

Carrière de Colombet

Le conseil émet un avis favorable aux demandes émises par l'entreprise GAVEND pour le site de la carrière de Colombet, à savoir :

- prélèvement des matériaux stockés sur le site après la date du 2 avril 2006, date de fin de validité de l'arrêté préfectoral autorisant l'exploitation.
- création d'un dépôt de matières inertes de classe 3 pour 10 ans suivant cahier des charges transmis par l'entreprise.

Ces avis sont liés à des charges et conditions qui seront soumises à l'entreprise. Les autorisations seront données par la DRIRE (Direction Régionale Industrie Recherche Environnement).

Statuts Communauté de Communes Val Guiers

Le conseil approuve les modifications apportées aux statuts de la communauté de communes Val Guiers pour prise en compte de l'intérêt communautaire.

Association PariSolidarité

Cette association rencontre des problèmes de fonctionnement induits par l'arrêt des contrats aidés au 2^e semestre 2006. Après présentation du bilan d'activité 2005 de l'association, le conseil vote une subvention de 292 € et désigne Chantal Parigot comme représentante de la commune au sein du conseil d'administration de PariSolidarité.

Voirie

Une demande de subvention sera déposée au titre du FDEC 2007 pour la réfection de la voie communale 7 des Bouchets aux Guichers et aux Berthets. Pour 2006, une estimation a été demandée pour une partie de la voie communale 6 des Bibets. Ces travaux devront être précédés d'une régularisation foncière.

Bâtiments communaux

Le devis des Charpentiers du Guiers est retenu pour un montant de 7904 € HT pour divers travaux sur les biens communaux : bascule, mairie, église, clocher.

Participation aux centres de loisirs

Une participation de 4.50 € par jour est allouée à chaque enfant de la commune participant aux centres de loisirs des communes voisines pendant les vacances scolaires.

Questions diverses

- Solution moins onéreuse à rechercher pour l'abri des matériaux de voirie
- Vote d'un virement de crédits pour le paiement en section d'investissement des travaux de pose de carrelage sous le préau mairie.
- Compte-rendus réunions ADMR et Syndicat Mixte de l'Avant-Pays Savoyard.
- Planning arrosage
- Réception fête des mères le samedi 27 mai à 19 h.

COMPTE-RENDU du Conseil Municipal du 15 septembre 2006

(convocations du 5 septembre 2006)

Présents : Mmes BRET – PARIGOT– M. ARTHAUD.BERTHET – BERTHIER - BORGEY
DELAIGUE - GUICHERD -

Absents excusés : Mmes HEARN - SOTTIAUX – M. BIBET – ROLLIN

Voirie

M. le Maire présente au Conseil Municipal le plan établi par M. Peronnier, géomètre, pour régularisation d'emprise de la voie publique au croisement des voies communales n°1 et n°6 au droit de la propriété de M. Tardy.

Le conseil donne son accord sur cette régularisation et sur le devis établi par l'entreprise Gerland pour les travaux à effectuer sur la voie communale n° 6 pour un montant de 8 760 € HT. Un supplément sera prévu pour la pose de bordures dans la courbe longeant les parcelles 610 et 611.

Coupes de bois

Une coupe de bois sur pied sera attribuée dans la forêt communale cet automne après marquage par les services de l'ONF. Les inscriptions seront reçues en Mairie jusqu'au 10 octobre 2006, le droit pour un lot étant fixé à 30 €.

Le conseil accepte l'adhésion de la commune au programme de reconnaissance des certifications forestières proposé par l'ONF.

Urbanisme

Une information est donnée au conseil sur les dossiers d'urbanisme :

- Certificat d'urbanisme délivré à M. Brachet pour un bâtiment d'élevage à La Bande
- Permis de construire en cours d'instruction : Mme Martinez pour une maison individuelle aux Guicherds – M. Baronian pour un aménagement de grange aux Berthets.

Contrat cantonal jeunesse

Après présentation du bilan de l'été pour ce contrat, la participation de la commune est votée pour un montant de 3.50 € par habitant.

Mini-contrat de développement

Un dossier sera déposé au Conseil Général pour une demande d'agrément de mini-contrat de développement. Pour la préparation de ce dossier, une assistance sera demandée auprès du CAUE (Conseil Architecture Urbanisme Environnement), l'adhésion annuelle étant de 40 €.

Questions diverses

- Chaudière appartement mairie : prise en charge du devis Technigaz
- Dossier Thuillier : information sur les problèmes de sécurité posés par un bâtiment
- Demande de devis pour éclairage bâtiment communal en période de Noël.

COMPTE-RENDU du Conseil Municipal du 24 novembre 2006

(convocations du 16 novembre 2006)

Présents : Mmes BRET - HEARN - PARIGOT - M. ARTHAUD-BERTHET - BORGEY - DELAIGUE - GUICHERD - ROLLIN

Absents : Mlle SOTTIAUX (excusée) - M. BERTHIER - BIBET

Mini-contrat de développement

M. le Maire présente au Conseil Municipal le compte-rendu de la visite du CAUE du 11 octobre 2006 pour une aide à la réflexion à un projet d'ensemble en vue du dépôt d'un dossier de candidature au Conseil Général pour la signature d'un mini-contrat de développement. Si la commune souhaite poursuivre le travail avec le CAUE pour une mission de montage de dossier de mini-contrat de développement, il est nécessaire de signer une convention. Il donne lecture de la proposition de convention établie par le CAUE sur la base de dix journées de travail dont trois prises en charge par le département pour une participation forfaitaire de la commune de 4 200 €.

Le Conseil Municipal acte sa décision de déposer un dossier de mini-contrat de développement auprès du Conseil Général en mai 2008 pour bénéficier d'un meilleur taux de subvention sur les travaux prévus au dossier. Il donne son accord pour confier au CAUE une mission d'accompagnement dans le montage du dossier et d'assistance dans les programmes d'aménagement qui lui sont liés.

Régularisations foncières

M. le Maire rappelle que les travaux réalisés sur la voie communale 7 ont nécessité des emprises sur des propriétés de 5 particuliers qui ont donné leur accord pour des cessions gratuites de terrains. Suivant plan fourni par le cabinet Peronnier, ces emprises constituent une surface de 352 m² et 8 m² doivent être rétrocédés par la commune à un particulier.

Le Conseil accepte ces régularisations des emprises réalisées sur la voie communale n° 7, autorise M. le Maire à signer les actes notariés à intervenir avec les propriétaires concernés chez Me Armand-Benat, notaires à St Genix/Guiers, dit que les frais relatifs à cette régularisation (géomètre - notaire) sont pris en charge par la commune.

Remplacement photocopieur

La proposition de l'entreprise Alpes Communications Systems est retenue pour le remplacement du photocopieur de la mairie pour un montant de 1990 € HT. Un contrat de maintenance sera signé avec cette société.

Questions diverses

- Coupes de bois : nomination de trois garants (C.PARIGOT - R.BERTHIER - A.GUICHERD)
- Vote d'une aide financière de 50 € au foyer socio-éducatif de l'EREA Chambéry pour la participation d'une élève de Ste Marie d'Alvey à un voyage éducatif au Futuroscope.
- Remplacement de Chantal PARIGOT au comité de pilotage du contrat cantonal jeunesse (démissionnaire) par Gaston ARTHAUD-BERTHET (titulaire) et Fabrice ROLLIN (suppléant).
- Bulletin municipal : articles à faire passer en Mairie pour le 15 décembre.
- Pour information, communication des dates d'élections 2007 : 22/4 - 6/5 - 10/6 - 17/6

ETAT-CIVIL 2006

NAISSANCES

- ❖ *Ange PHIMEBOUNHEUANG*, né le 17 juin 2006 à CHAMBÉRY, 2^e enfant au foyer de Soukkasay et Anne PHIMEBOUNHEUANG, domiciliés « Au Détour ».
- ❖ *Maddy CAMOZZO*, née le 22 octobre 2006 à BOURGOIN-JALLIEU, 2^e enfant au foyer de Thierry CAMOZZO et Sylvie CHOLLAT, domiciliés « La Tour »
- ❖ *Charline BERGEY*, née le 14 novembre 2006 à CHAMBÉRY, 1^{er} enfant au foyer de Romaric et Anne-Marie BERGEY, domiciliés à La Blanchinière.

MARIAGES

Néant

DÉCÈS

- ✂ *François GUICHERD*, décédé le 28 mars 2006 à CHAMBÉRY, domicilié au lieudit « Truison ».

Inhumation : Simonne MONIN née KLEIN

LES COMPTES 2006

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DÉPENSES : 63 873.54 €

CHARGES à CARACTÈRE GÉNÉRAL	27 884.03
Eau	254.35
Electricité	2 742.70
Combustibles	1 501.43
Carburants	148.80
Fournitures d'entretien	50.40
Fournitures de voirie	261.74
Fournitures petit équipement	104.63
Fournitures administratives	1 031.40
Entretien de terrains	4 257.27
Entretien forêt	820.29
Entretien de bâtiments	1 250.14
Entretien voirie et réseaux	6 099.28
Entretien biens mobiliers	286.00
Maintenance	1 215.63
Primes d'assurances	2 550.32
Frais divers	110.00
Indemnité percepteur	372.51
Honoraires	94.58
Annonces et insertions	93.99
Fêtes et cérémonies	676.53
Publications	713.70
Frais d'affranchissement	286.00
Frais de télécommunications	275.66
Indemnité gardiennage église	99.10
Remboursement à la collectivité (baignade - centres aérés - écoles)	1 724.25
Taxes foncières	772.00
Cotisations	91.33
CHARGES DE PERSONNEL	14 753.58
Rémunération personnel	10 183.25
Charges sociales	4 570.33
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	17 942.28
Indemnités élus + cotisations	12 356.47
Contributions aux organismes de regroupement	2 056.86
Subventions	3 213.87
Reversement aide sociale au département	315.08
INTÉRÊTS DES EMPRUNTS	3 092.36
Titres annulés	201.29

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES : 138 334.09 €

	Réalisé
PRODUITS DES SERVICES	5 226.07
Vente de bois	4 474.75
Redevance occupation domaine public EDF	164.77
Redevance R2 Syndicat Electricité	586.55
IMPOTS ET TAXES	61 956.12
Contributions directes	20 416.00
Taxe occupation domaine public France Télécom	207.12
Taxe sur les pylônes électriques	12 048.00
Taxe additionnelle aux droits de mutation	29 285.00
DOTATIONS - SUBVENTIONS - PARTICIPATIONS	35 904.72
Dotations de l'Etat	25 713.00
Dotation élus locaux	2 552.00
Fonds départemental et national de taxe professionnelle	5 750.00
Compensation des exonérations	1 782.00
Subventions en annuités du département / forêt	107.72
AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	7 680.51
Revenus des immeubles	4 945.24
Produits divers	2 735.27
EXCÉDENT FONCTIONNEMENT REPORTÉ	27 566.67

SECTION D'INVESTISSEMENT - DÉPENSES : 56 091.39 €

Capital des emprunts	12 045.69
Régularisation emprises voirie communale	6 948.52
Mise en souterrain réseau téléphonique VC 7 (report 2005)	2 351.70
Construction abri à sel	4 434.17
Enrobés parking et abords presbytère (report 2005)	24 738.28
Carrelage préau mairie	1 996.99
Réseau haut-débit	1 196.00
Photocopieur mairie	2 380.04

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES : 66 334.19 €

Fonds de compensation TVA	12 876.61
Taxe locale d'équipement	151.00
Subvention en annuités du département / forêt	533.58
Subvention Etat / aménagement village	27 000.00
Subvention département / travaux VC 7	20 884.00
Subvention département / réseau haut-débit	4 889.00

Excédent global de clôture 2006.....84 703.35 €
(chiffre provisoire au 26/12/2006)

LES MAIRES DE NOTRE COMMUNE

Qui ont été les maires et les adjoints de Sainte Marie d'Alvey ? Le tableau ci-après vous retrace les mandats depuis 1861.

Dates du mandat	Maire	Adjoints
Mars 1861 à mai 1865	Antoine GUICHERD	Paul DESCOTES
Mai 1865 à mai 1871	Antoine GUICHERD	Jean BERTHET
Mai 1871 à fév. 1874 Fév. 1874 à oct. 1876	Jean BERTHET	Anthelme THUILLIER
Oct. 1876 à janv. 1878 Janv. 1878 à mai 1884 Mai 1884 à mai 1888	Jean BERTHET	François BIBET
Mai 1888 à mai 1892 Mai 1892 à mai 1896	Antoine THUILLIER	François BIBET
Mai 1896 à mai 1900	Paul-Marie BIBET	Antoine THUILLIER
Mai 1900 à mai 1904	Antoine THUILLIER	Anthelme BERTHIER
Mai 1904 à mai 1908 Mai 1908 à mai 1912 Mai 1912 à déc 1919 Déc. 1919 à mai 1925	Jean-Claude ARTHAUD-BERTHET	Anthelme BERTHIER
Mai 1925 à mai 1929	Jean-Claude ARTHAUD-BERTHET	Antoine THUILLIER
Mai 1929 à mai 1935	Jean-Claude ARTHAUD-BERTHET	Jean-Louis BIOLLEY
Mai 1935 à sept. 1944	Jean-Louis BIOLLEY	Joanny BORGEY
Sept. 1944 à nov. 1947 Nov. 1947 à mai 1953 Mai 1953 à mars 1959	Alfred THUILLIER	Claudius GUICHERD
Mars 1959 à mars 1965 Mars 1965 à août 1968	Alfred THUILLIER	Marcel ARTHAUD-BERTHET
Août 1968 à mars 1971	Marcel ARTHAUD-BERTHET	Emile BERTHIER
Mars 1971 à mars 1977	Elie BORGEY	André MORARD
Mars 1977 à mars 1983 Mars 1983 à mars 1989	Elie BORGEY	Paul VINCENT Maurice BORGEY
Mars 1989 à juin 1995	Gaston ARTHAUD-BERTHET	Dominique BRET Maurice BORGEY
Juin 1995 à mars 2001 Mars 2001 à	Gaston ARTHAUD-BERTHET	Dominique BRET Auguste GUICHERD

Procès-verbal d'installation et de prestation de serment des Conseillers municipaux

L'an mil huit cent soixante-cinq et le six du mois d'août, pour fixer pour l'installation des Conseillers municipaux élus par l'Assemblée électorale de la Commune de Sainte-Marie d'Alby du vingt-trois juillet dernier,

Nous nous sommes rendus dans la salle ordinaire des séances du Conseil. Étaient présents M. Antoine Guichard (feu Claude Maire), Desrotes Paul-Léon, Thuiller Anthelme, Chenevier Florentin, Berthet Jean, Berthet Claude, Desrotes Florentin, Bibet François, Borgey Joseph (feu Nicolas), Guichard Jean (feu Joseph). Aucun n'était absent.

Après avoir fait connaître à l'Assemblée l'objet de sa réunion et donné lecture de l'arrêté préfectoral du trente un juillet dernier, nous avons invité M. les Conseillers nouvellement élus à prêter le serment dont la teneur suit: je jure obéissance à la Constitution et fidélité à l'Empereur. Tous les membres dénommés ci-dessus ayant successivement et individuellement prononcé ce serment, la main droite levée, nous leur en avons donné acte et les avons déclarés installés dans leurs fonctions.

Nous leur avons ensuite prévus qu'en vertu de l'article 20 de la loi du 5 mai 1858, tout membre du Conseil municipal qui fait défaut à trois convocations consécutives, sans motifs reconnus légitimes, se met dans le cas d'être déclaré démissionnaire.

Le présent procès-verbal dont une expédition sera transmise à M. le Préfet du département, a été transcrit sur le registre des délibérations du Conseil municipal et signé, après lecture, par son Président sus-nommé et par M. les Conseillers.

Ant signé au registre: Guichard
Anthelme Thuiller f. Chenevier
Florentin Desrotes — François Bibet — Paul Desrotes
Jean Guichard — Berthet Jean Berthet Claude

2006 en photos

- « Journée propre » du samedi 13 mai
 - Cérémonie du 11 novembre
 - Repas du dimanche 10 décembre
- Vue sur une partie du hameau de la Blanchinière



INTERCOMMUNALITÉ

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VAL GUIERS

Quelques décisions 2006 de la Communauté de Communes :

- Reversement d'une partie des excédents du budget du SIVOM de St Genix/Guiers aux communes.
- Modification des statuts de la communauté de communes précisant la notion d'intérêt communautaire.
- Location d'un étage de la pépinière d'entreprises à la Trésorerie de Pont de Beauvoisin et d'un local au service urbanisme de la Direction de l'Équipement.
- Validation du choix du site de St Genix/Guiers pour la création d'une maison du patrimoine dite « Maison Mandrin ».
- Mise en place d'une consultance architecturale dans la communauté de communes (subvention de 50 % du Conseil Général). Le rôle du consultant est pédagogique. Il se caractérise par une rencontre avec le particulier en amont du dépôt de permis de construire, une visite sur le terrain, un compte-rendu diffusé et un bilan. Une charte architecturale et paysagère est en cours d'élaboration dans l'avant-pays savoyard.
- Vente d'une parcelle de 19400 m² au Groupe GA Belmont 2007 (Peugeot) pour une plateforme de distribution de pièces détachées pour l'automobile (80 emplois prévus) et d'une parcelle inconstructible à l'entreprise Jeantin-Casset pour création d'un parking.

Suite à une intervention de M. ARGOUD (Direction de l'Environnement et du Paysage du Conseil Général) devant le bureau de la Communauté de Communes Val Guiers, nous vous communiquons cette information sur le problème de l'envahissement de la renouée sur notre territoire.

La renouée du Japon est une plante considérée comme invasive car sa prolifération dans des milieux naturels produit des changements significatifs de composition, de structure et de fonctionnement des écosystèmes.

Cette plante introduite en France pour ses qualités ornementales s'est échappée des jardins pour conquérir de nombreux espaces naturels (berges des cours d'eau...) ou semi-naturels (bords de route...). Elle a connu ces deux dernières décennies un développement spectaculaire en raison de son extraordinaire vivacité.

La renouée a en effet une croissance exceptionnelle qui peut atteindre 5 cm par jour. Elle possède de plus une dynamique de reproduction très efficace : chaque rhizome de renouée peut s'étendre sous terre sur 20m de longueur et donner naissance à de nombreuses nouvelles plantes. De plus, les fragments de rhizome ou de tige se bouturent très bien. 0,7 g de rhizome ou 3cm de tige suffisent pour donner un nouveau plant !

Elle se disperse ainsi naturellement, mais l'invasion doit aussi beaucoup à l'action de l'homme : chantiers de terrassement, apport de terre végétale, fauche des bords de route et des berges des cours d'eau, rejets sauvages des déchets verts... contribuent fortement à sa dissémination. La plante se développe particulièrement bien dans les milieux déstabilisés. L'artificialisation du lit et des rives et la réduction des boisements de berges expliquent très souvent son apparition à proximité des cours d'eau.

Les nuisances causées par la renouée sont multiples :

- les massifs denses et parfois hauts de 4m représentent pour les pêcheurs, les promeneurs et les agents de surveillance une gêne à l'accès et à la circulation sur les berges des cours d'eau. Ils peuvent également porter atteinte à la sécurité routière par la gêne à la visibilité qu'ils occasionnent.
- Ensuite, les massifs les plus grands, et leur multiplicité uniformisent fortement le paysage.
- Enfin, elle secrète des substances qui inhibent la croissance des autres plantes. Les massifs sont également très denses, forment un ombrage important et poussent si vite qu'ils concurrencent sans appel les autres plantes. Dans un massif de renouée ne pousse que de la renouée. La diversité physique et donc écologique est ainsi fortement réduite.

L'ensemble de ces nuisances amène les différents acteurs de la gestion des espaces à se mobiliser pour contrôler l'expansion de la renouée. Une expérimentation de traitement a été initiée en 2004 dans le secteur du Beaufortain et s'est révélée très positive : sa généralisation à tout le territoire savoyard a ainsi été décidée par l'ensemble des partenaires. Cela consiste à coordonner les actions de l'ensemble des gestionnaires des espaces et des réseaux d'un même territoire (Conseil général, DDE, communes, particuliers...), et repose sur différentes méthodes de gestion.

Pour la réussite de l'opération, la sensibilisation et la coopération de tous les savoyards dont les propriétés seraient touchées par la renouée est essentielle. Dans ce cas, il est indispensable qu'ils ne participent pas à la dissémination de la plante, mais au contraire qu'ils l'éliminent par arrachage des jeunes plants, fauchage systématique puis dépôt en déchetterie. Dans les cas difficiles, un traitement chimique adapté et appliqué en « sève descendante » avec toutes les précautions d'usage est efficace.

SYNDICAT DU PALUEL

Dans le cadre de la Loi sur l'Eau du 3 janvier 1992, la Communauté de Communes Val Guiers a mis en place un Service Public d'Assainissement non Collectif (SPANC) depuis le 1^{er} janvier 2006.

L'objectif de ce service est de fournir à chaque usager équipé d'une installation d'assainissement non collectif des prestations de service afin :

- d'une part, de garantir la conception, l'implantation et la réalisation de toute installation neuve ou réhabilitée,
- d'autre part, de réaliser un contrôle périodique d'entretien et de bon fonctionnement de chaque installation existante, tous les quatre ans.

Afin d'assumer les charges de cette dernière mission, une redevance annuelle est instituée à partir de cette année. Cette redevance, d'un montant de 16 € HT, apparaîtra sur votre facture d'eau potable émise par le Syndicat d'Eau du Paluel en février.

Pour tout renseignement, la technicienne de la Communauté de Communes Val Guiers, L.LALLART, se tient à votre disposition au 04 76 37 75 33.

ADMR du Thiers au Guiers

Sainte Marie d'Alvey fait partie des 33 communes desservies par cette association d'aide aux familles qui emploie les travailleuses familiales et les aides ménagères à la famille. Ce sont des professionnelles qualifiées qui oeuvrent efficacement et en toute discrétion à votre domicile. Elles interviennent en cas de grossesse, naissance, maladie ou absence d'un parent, maladie ou hospitalisation d'un enfant.

Pour bénéficier de ce service, il est nécessaire d'être mère au foyer, en congé parental ou en arrêt de travail.

Les travailleuses familiales ont un rôle socio-éducatif. Elles assurent les tâches quotidiennes d'une mère de famille (soins aux enfants, entretien courant de la maison, préparation des repas) en présence ou en absence des parents. Elles peuvent également apporter une aide dans les démarches administratives. Les aides ménagères apportent, quant à elles, une aide matérielle en présence des parents.

Les services de l'ADMR sont payants suivant un barème en fonction du quotient familial calculé par la caisse qui verse les prestations familiales. 50% des sommes versées sont déductibles du montant de l'impôt sur le revenu et une attestation fiscale est délivrée en début d'année.

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter l'association qui saura vous conseiller et trouver la meilleure réponse à vos besoins :

ADMR du Thiers au Guiers – Mairie – 73520 Saint Béron – 04 76 31 25 60

les lundi, mercredi, jeudi, vendredi de 8 h à 12 h et le mardi après-midi à partir de 13 h 15.

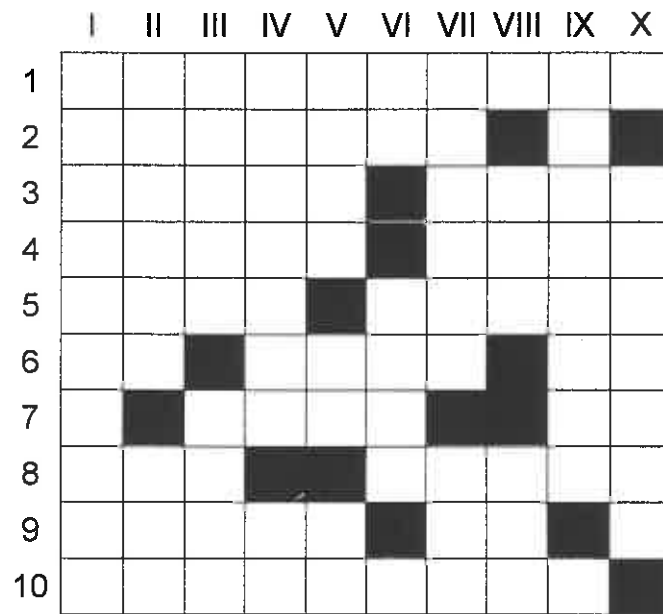
Les bénévoles gestionnaires de l'association, employeurs des travailleuses familiales et des aides à domicile vous invitent à les rejoindre :

- ✓ si vous avez un peu de temps libre
- ✓ ou si vous souhaitez mieux vous intégrer dans la population locale
- ✓ ou si vous voulez continuer à vous sentir utile, malgré une retraite précoce
- ✓ ou si vous avez des idées pour maintenir un service de proximité répondant à vos besoins et à ceux d'autres personnes
- ✓ ou si vous voulez faire œuvre de solidarité.

Devenir bénévole à l'ADMR vous permettra de faire valoir vos compétences, de devenir acteur de la vie locale en vous intégrant dans un réseau dynamique et créateur d'emplois de proximité.

MOTS CROISÉS

Grille réalisée par Michelle ARTHAUD-BERTHET



- Horizontalement :**
1. A fait l'objet de l'exposition de Ste Marie Animation cette année
 2. Affaiblissements
 3. Cargo – Nom de ville et de rivière
 4. Somme due – Ville d'Indre et Loire
 5. Oublie – C'est à dire
 6. Pronom – Ville du Nevada - Conjonction
 7. Produit de la ponte – Cité hérétique
 8. Pas loin – Appréciee en été
 9. Panier de pêche – Deux points opposés
 10. Ensemble des électeurs

- Verticalement :**
- I. Femme d'une vallée voisine de la Savoie
 - II. Occupe un rang indéterminé - Calosité
 - III. Œuf sur le cheveu – Rivière de Compiègne
 - IV. Oublier – Symbole du scandium
 - V. Substance secrétée par les abeilles – Participe passé –
On attend quelque chose après
 - VI. Deux voyelles qui abrègent - Renseignement
 - VII. Nom d'emprunt – Grande étendue d'eau
 - VIII. N'endort qu'à moitié – Tour de cou de danseuse
 - IX. Fait obéir
 - X. Messages écrits

SAINTE MARIE ANIMATION

LES ROIS

Tradition oblige, nous nous sommes réunis autour de galettes et couronnes pour fêter les Rois. Toutes les années vous venez nombreux partager ce premier moment festif organisé par Ste Marie Animation, et rois et reines furent encore honorés dignement.

LES BUGNES

Le dimanche 18 février, le succès fut au rendez-vous pour les bugnes. La veille, les bénévoles de Ste Marie avaient préparé un nombre impressionnant de ces délicieuses pâtisseries, si délicieuses qu'il n'en resta aucune. Alors, cette année on recommence !!

VOYAGE

Cette année le voyage s'est déroulé sur deux jours avec un transport dans des véhicules que nous avons loués. Cette formule a donné bien des satisfactions et nous nous sommes retrouvés à Mulhouse pour la visite de plusieurs musées comme l'automobile, le train, le papier peint, l'impression sur tissu. Tout était magnifique et une soirée restaurant nous a permis de goûter les spécialités alsaciennes dont la publicité n'est plus à faire mais la consommation à vanter.

EXPOSITION

La date des 10 et 11 juin avait été retenue cette année compte tenu des ponts de mai, et le thème choisi était « un siècle de cyclisme ». Nous remercions tous les habitants de Ste Marie qui nous ont aidés à organiser cette exposition en nous prêtant des vélos, sortis de leurs granges ou greniers. Beaucoup d'entre eux ont retrouvé avec émotion le vélo du curé Martin, ce prêtre qui a si fort marqué la paroisse sur plusieurs décennies. Mr Prière du château d'Avressieux nous avait prêté un modèle de 1880, les costumes furent mis en valeur par Jocelyne Michel...bref, les décors étaient le résultat de la recherche des bénévoles !!!



INTERVILLAGES

Le dimanche 8 juillet, c'est à St Genix que nous avons rendez-vous pour Intervillages. L'organisation des jeux par le club de hand-ball fut très sportive. Ste Marie s'en est tiré honorablement avec une remontée grâce aux questions. Merci à Dominique et à Reine pour leur parfaite connaissance du St Genix ancien. Ste Marie fut la seule commune à répondre à la question sur le nom donné à la révolution aux communes rebaptisées*. Les enfants de Ste Marie ont activement participé aux épreuves, Morgane, Aurélien, Jeremy, Théo, les petites filles de Chantal que nous « avions empruntées » pour compléter les équipes ; Véronique, Dominique et Jean-Luc qui se sont engagés dans les épreuves, merci à eux tous et pardon s'il y a une omission dans les nominés.

REPAS DU 18 AOÛT

Toutes les années c'est le même casse-tête, qu'est ce qu'on fait ? Suzanne a trouvé, l'osso-bucco ! Et c'était plus qu'une bonne idée, une délicieuse idée qui a ravi toutes les personnes qui avaient décidé de passer une excellente soirée gastronomique. Nous espérons que pour 2007 vous soyez toujours aussi nombreux autour de la table du mois d'août et pour les idées...nous sommes preneurs.

SOIREE POTÉE

Une innovation à Ste Marie le 10 octobre, une potée, mais une potée gratuite. En effet, l'association dispose d'un budget qui permet d'organiser une manifestation gratuite au profit des adhérents de Ste Marie Animation, et quoi de plus convivial que de faire plaisir autour d'un plat qui convient à tous. La réunion fut gaie et le souhait de la renouveler a été bien entendu.

LOTO

Deuxième année du loto le dimanche après-midi ; quel succès !! Les deux salles étaient comblées, pour un peu on n'aurait pas eu assez de tables. Finalement cette formule convient à tous et permet aux familles de participer avec les enfants. Quant à nos anciens, il leur est plus agréable de passer l'après-midi que les soirées avec nous. Beaucoup de gagnants, des gros, des petits et des heureux que nous retrouverons l'année prochaine.

REPAS DES ANCIENS

Nous terminons notre année associative avec le repas des anciens, et le 10 décembre nous avons accompagné ceux-ci à Rochefort. Un apéritif, et après le discours de notre maire qui souhaita une bonne journée à tous, nous passâmes aux choses sérieuses et goûteuses à souhait. Que désirer de plus sinon de voir encore longtemps le plaisir sur le visage de ceux qui sont la mémoire de la commune. L'année prochaine, venez nous rejoindre dans cette journée de partage entre générations.

* Réponse : *Entre-Rives*.

LE CLIMAT DE 2006

Janvier	T° minimum : 0.03 ° T° maximum : 4.16 ° Précipitations : 41 mm	Plus froid et sec que d'habitude. Beaucoup de belles journées givrées.
Février	T° minimum : 1.39 ° T° maximum : 5.33 ° Précipitations : 59 mm	Toujours très froid et sec mais plus couvert et humide que janvier.
Mars	T° minimum : 4.88 ° T° maximum : 10.72 ° Précipitations : 190 mm	Toujours froid pour la saison. 12 journées enneigées, quelques jours de beau temps puis 12 journées pluvieuses.
Avril	T° minimum : 8.6 ° T° maximum : 16.5 ° Précipitations : 83 mm	Températures plutôt normales. Un peu de tout : soleil, pluie, brouillard, gel. Le 10 : 35 mm de neige.
Mai	T° minimum : 12.32 ° T° maximum : 21.14 ° Précipitations : 99 mm	Températures de saison. Des périodes de temps agréable interrompues par des périodes plus fraîches et pluvieuses.
Juin	T° minimum : 15.3 ° T° maximum : 27.2 ° Précipitations : 35.5 mm	Très sec, chaud et ensoleillé sauf quelques jours orageux à la fin du mois.
Juillet	T° minimum : 19.5 ° T° maximum : 31.3 ° Précipitations : 126 mm	Extrêmement chaud. Une impression de sécheresse mais beaucoup de précipitations dues à 3 gros orages.
Août	T° minimum : 14 ° T° maximum : 23.3 ° Précipitations : 160 mm	Plutôt frais pour un mois d'août. Un mélange de beau temps et d'averses.
Septembre	T° minimum : 15.06 ° T° maximum : 24.8 ° Précipitations : 69 mm	La 1 ^{ère} semaine complètement sèche et belle puis, petit à petit, un temps d'automne un peu humide mais pas trop mauvais.
Octobre	T° minimum : 11.87 ° T° maximum : 19.77 ° Précipitations : 85.5 mm	Un mois agréable sauf quelques jours avec des averses. Soleil et températures douces particulièrement la dernière semaine.
Novembre	T° minimum : 5.63 ° T° maximum : 13.4 ° Précipitations : 84 mm	Après qqes jours hivernaux, un temps doux, pas de neige, un peu de gel et quelquefois un vent chaud. Cependant, il faisait mauvais avec du vent et de la pluie autour du 20.
Décembre	T° minimum : 1.9 ° T° maximum : 7.9 ° Précipitations : 74 mm	1 ^{ère} semaine douce et humide. Ensuite, le mois était plutôt sec sauf la tempête du 8-9 après laquelle il y eut des belles journées givrées. Beaucoup de brouillard vers Noël.
PRÉCIPITATIONS TOTALES : 1106 mm		

Mary HEARN

QUESTIONS POUR UN(E) CHAMPION(NE)

Rubrique inhabituelle dans notre journal mais incontournable en cette année 2006 qui a vu la concrétisation d'une Arvezane lors de son passage dans la célèbre émission animée par le non moins célèbre Julien Lepers.

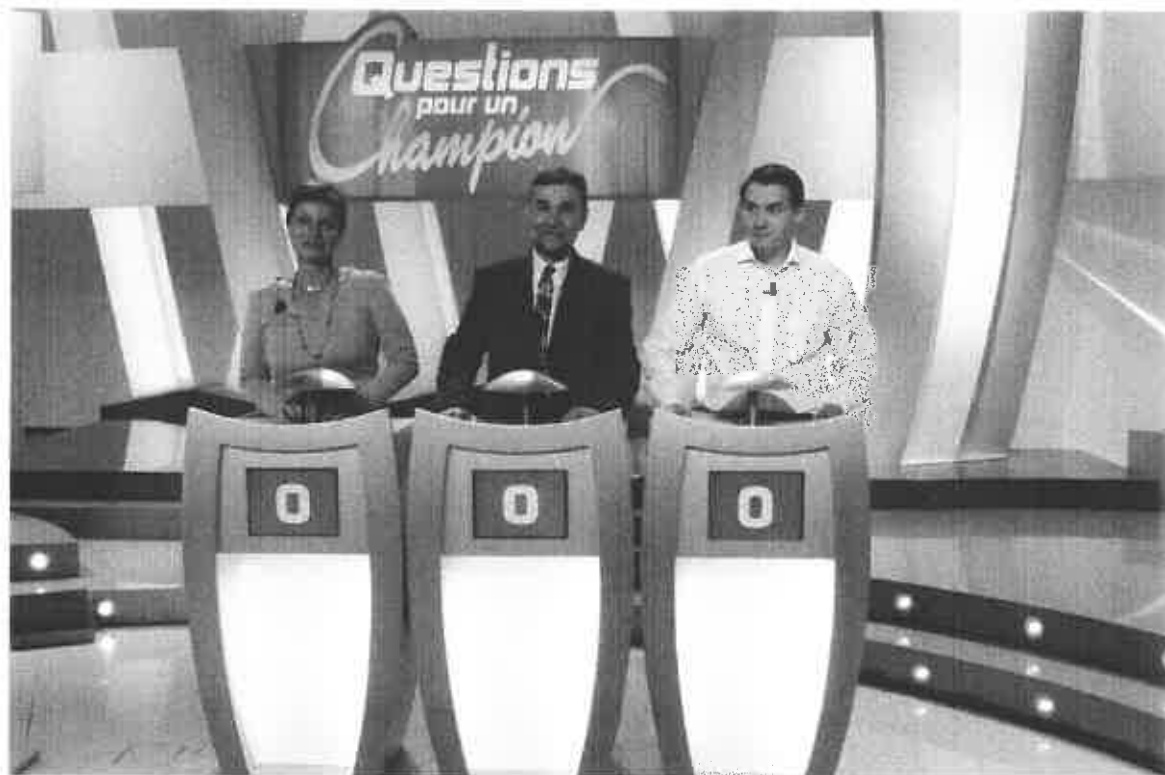
Tout commença à Annecy en avril 2005 lorsque Juliette Berger se frayait facilement un passage au milieu de centaines de prétendants pour accéder brillamment à une sélection qui la nommait officiellement future candidate de « Questions pour un Champion ».

C'est le lundi 9 janvier que Juliette attaqua un marathon qui devait durer 6 jours ! Non seulement les proches, mais encore tous les gens de la région, prévenus de son passage par le journal local, étaient dès 18 h 05 rivés à leur écran. Quelle déception de la voir éliminée par le grenoblois Franck ! Qu'à cela ne tienne, elle avait quand même réussi à faire parler de Sainte Marie d'Alvey à la télévision et à tenir la promesse faite à Roger Philibert de mettre en avant l'association « Verticale » dont les objectifs semblèrent intéresser particulièrement Julien Lepers.

Coup de théâtre ! Franck, un peu déstabilisé, préférait arrêter le jeu et se désistait donc au profit de Juliette. Une aubaine pour notre joueuse ravie de pouvoir revenir le mardi. Ce jour-là, une première victoire l'attendait. Dès l'épreuve des 9 points gagnants, elle laissait les autres sur place jusqu'au face à face qu'elle emportait par 13 à 6. L'animateur commençait à flairer la candidate d'exception et ne se lassa pas les jours suivants de la mettre en avant, souvent surpris par les bonnes réponses qu'elle donnait à des questions pouvant sembler inaccessibles. Par exemple, 1960 : la date des premiers jeux paralympiques. « C'est là où elle fait la différence avec les autres, elle le sait, les autres ne le savent pas ». C'est bien d'un marathon qu'il faut parler car elle récidiva les jours suivants jusqu'au samedi, se montrant aussi à l'aise avec les « mystères et légendes de l'Histoire » ou « Les villes et quartiers d'affaires », abordant avec facilité des domaines aussi variés que la littérature, les animaux, la géographie, la gastronomie, l'architecture, le cinéma ou l'histoire qui la passionne.

A mesure que les jours passent, Julien Lepers exprime ouvertement son admiration et ne ménage pas ses encouragements : « *Y a pas grand chose qui lui échappe à Juliette !* » - « *Comment sait-elle tout ça ?* » - « *Personne ne savait à part vous !* » - « *Héroïque, elle écrase tout sur son passage !* ». Le vendredi soir, il va même jusqu'à lâcher : « *Tout le monde vous suit avec amour, avec passion...* » avant de donner l'ultime rendez-vous le lendemain samedi à 18 h 20.

Dernière émission de la semaine. Julien invite Juliette à lui donner le bras pour mettre tout le monde dans l'ambiance... Une concurrente, Josy, se montre déterminée. Qualifiée la 1^{ère} aux 9 points gagnants, celle-ci choisit le questionnaire sur Marie Antoinette à l'épreuve des 4 à la suite. Un coup dur pour Juliette qui maîtrisait parfaitement le sujet. Qu'à cela ne tienne, l'accordéon l'expédie quand même au face à face. Ultime moment de suspense ! La cagnotte est au bout de l'épreuve mais ce n'est pas ce qui motive notre joueuse. Ce qu'elle souhaite, c'est bien battre cette Josy qui semble vraiment se prendre pour plus qu'elle n'est pas... Et le slalom est lancé entre l'océan, Eric Rohmer, le Châteauneuf du Pape... Julien met Josy en garde : « *Attention Josy ! Juliette est souveraine, impériale, sanctifiée, en état de grâce !* ». Il s'emballe littéralement quand le score atteint 10/0. Avec Goldorak, c'est l'apothéose, 5 victoires et la cagnotte, un pactole de 15 800 € mais surtout une superbe victoire à 13/0 qui restera dans la mémoire de plus d'un.



Juliette est manifestement heureuse de s'être ainsi dépassée elle-même, satisfaite aussi de pouvoir prendre un peu de repos car il faut préciser que ces 6 épisodes ont été enregistrés le même jour (le 25 novembre 2005) et que, pour 35 mn d'émission, le tournage dure bien 1 heure à chaque fois compte-tenu des nombreuses coupures pour effectuer les réglages, reprendre certaines séquences,...

Cette super victoire nous confirme que nous reverrons Juliette dans la course à la consécration suprême « les masters » qui voient s'affronter les meilleurs candidats du trimestre. Il semblait qu'elle avait fait son maximum...c'était sans compter sur sa détermination, ses capacités, ses connaissances livresques, le tout arrosé du minimum de chance nécessaire en pareilles circonstances.

Elle s'apprête en effet à accomplir cette fois l'exploit qui va la mener à une véritable consécration. Le jeudi 18 mai, on la voit virevolter entre « la fête de la fédération » de 1790, le zébu, Henri Verneuil et « la petite histoire de la météo » s'avère sans secret pour elle. Comme le dit Julien Lepers : « *cela s'appelle la classe à l'état pur* » et en fin de match : « *enfin une femme en finale* ». C'est le samedi 20 mai à 18 h 20 qu'est retransmise la grande finale du tournoi des champions. Juliette ouvre le score des 9 points gagnants et se laisse sélectionner la première pour « les 4 à la suite ». Et toc, 4 points sans problème ! Julien, subjugué, l'embrasse et convient : « *Y a rien à dire, c'est vraiment du beau jeu tout ça !* ». Au face à face avec Patrice, elle entretient le suspense en se laissant mener 8/0...Mais alors que son concurrent stagne, elle remonte les 12 points qui lui donnent la super-victoire. Admiratif, il ira jusqu'à lui dire : « *Je suis fier d'être battu par vous* ».

Que d'émotions elle nous aura données ! Cette fois, c'est terminé, elle ne peut pas aller plus loin... Bizarrement, cette dernière prestation fut moins médiatisée dans la région que celle de janvier. C'est certainement en raison de l'absence d'enjeu financier même si, à la clé, il y avait le voyage en Turquie, les eaux de toilette, les livres, les lunettes, ..., les grosses sommes d'argent faisant rêver davantage... Témoin, le succès du loto du jeu des boîtes d'Arthur ou de « Qui veut gagner des millions ? ». En tout cas, en ce qui concerne Juliette, seuls les jeux de questions l'intéressent car elle y tente la victoire sur elle-même avant tout et ils permettent d'apprendre en permanence.

On aurait dû arrêter là le récit des prestations de notre Arvezane mais voilà que le lancement de la nouvelle émission du dimanche fit qu'en début d'été, elle fut rappelée afin de participer à « Questions pour un superchampion ». Et la voilà repartie le 25 août, cette fois en compagnie de Chantal qui fut ravie de pouvoir baigner dans les coulisses du jeu.

Nouvelle émission de 50 mn, retour de vacances, nouveau studio, chaleur intolérable (on distribue des bouteilles d'eau à tout le monde, on déplace un groupe de personnes âgées dans un studio mieux climatisé...), des conditions extrêmes autant pour les candidats que pour les techniciens, les spectateurs et l'animateur qui manque à plusieurs reprises de péter les plombs. Juliette, convoquée à 11 h du matin, enregistrera à 19 h et on quittera la Plaine Saint Denis à 20 h 45. Cette fois, Franck de Solaize aura raison d'elle. Mais chacun sait que même les meilleurs se font battre un jour ou l'autre. Mieux vaut le plus tard possible et pour Juliette, ce fut vraiment très tard.

Merci de nous avoir fait vivre des moments d'une telle intensité. Continue à plonger dans tes livres, Gérard te fera bien d'autres étagères si tu dois en acquérir de nouveaux. Tu as, en tout cas, prouvé que la culture n'est pas l'apanage de ceux qui ont une activité en apparence plus intellectuelle ; elle peut être une passion en soi et donc être accessible à tous, même si on n'a pas fait de hautes études. De là, à parvenir comme toi à niveau de « bac + 5 » comme l'ont avancé les sélectionneurs, il y aura néanmoins un grand pas à franchir.

Bravo Juliette ! Après le club d'Aix les Bains (où tu es née) que tu présides et celui d'Albertville que tu as créé, à quand celui du canton de St Genix ? En attendant, tu donnes rendez-vous aux amateurs début mars à St Genix pour une soirée « Questions pour un champion » au profit de Verticale. Qu'on se le dise !

Chantal PARIGOT

INFORMATIONS

OFFICE DE TOURISME VAL GUIERS

Céline Lantelme, responsable et Véronique Giunchi, hôtesse d'accueil sont à votre service toute l'année.

Ouverture : du mardi au vendredi de 10h à 12h30 et de 14h à 18h ; le samedi matin de 10h à 12h30.

Juillet Août : du lundi au samedi de 10h à 12h30 et de 14h à 18h30.

Office de Tourisme Val Guiers – Rue du Faubourg – 73240 St Genix sur Guiers - tel : 04 76 31 63 16 – fax : 04 76 31 71 30 – www.valguiers.com ou www.avant-pays-savoie.com – valguiers.tourisme@wanadoo.fr

Après plus de 9 années d'existence (juillet 1997), l'Office de Tourisme est devenu un lieu incontournable du Val Guiers. Lieu de passage et de renseignements pour les touristes l'été principalement, l'Office de Tourisme est aussi un outil d'information pour les habitants du territoire toute l'année... L'Office de Tourisme Val Guiers appartient au réseau des Offices de Tourisme de l'Avant-Pays Savoyard pour promouvoir le territoire de l'Avant Pays en Rhône-Alpes et auprès des touristes français et étrangers (guide touristique commun et carte touristique disponibles gratuitement dans les Offices de Tourisme de l'Avant-Pays Savoyard).

En 2005, plus de 8000 personnes se sont adressées à l'Office de Tourisme Val Guiers pour obtenir des renseignements touristiques et pratiques sur le Val Guiers et sa région.

En effet, le Val Guiers recèle de richesses à découvrir :

- les activités sportives ne manquent pas : canoë sur le Guiers et le Rhône, canyoning dans les gorges du Grenand avec Vertes Sensations, véloroute du Léman à la Mer, pêche, randonnées pédestres et VTT sur les sentiers balisés et GR...

- les amateurs de patrimoine et musées ne s'ennuieront pas entre le Radio Musée Galletti à St Maurice de Rotherens, le Château de Montfleury à Avressieux, le Diaporama sur Mandrin à Ste Marie d'Alvey... Des visites du patrimoine de l'Avant-Pays-Savoie seront mises en place tout l'été 2007 avec notamment la visite de l'Eglise des Carmes à Pont de Beauvoisin Savoie, la présentation de bâtiments en pisé, des paysages du Val Guiers... Demandez le programme !

- les gourmands se régaleront avec les fromages de chèvre de la Ferme de la Maréchale à Grésin, des fromages de vaches des coopératives laitières, avec le célèbre Gâteau de St Genix, les vins...

- les passionnés de culture apprécieront les expositions de peintures, sculptures, photos amateurs, artisanat mises en place dans nos locaux tout au long de l'année. Le programme 2007 est en cours de réalisation, vous pourrez vous le procurer dès janvier.

Toutes ces informations, vous les retrouverez sur le site internet de l'Office de Tourisme, dans les dépliants réalisés par l'Office de Tourisme : livret découverte, programme des expositions, carte touristique mais aussi sur le guide pratique et la carte de l'Avant-Pays-Savoyard...

De nombreux projets sont en cours et devraient voir le jour en 2007 !

N'hésitez pas à faire appel à nous pour tout renseignement mais aussi pour communiquer autour d'une manifestation. Déposez-nous tracts et affiches ! Nous pouvons vous apporter les moyens de vous faire connaître si vous nous faites parvenir vos dates de manifestations. Elles apparaîtront alors sur l'Agenda du Guiers, le site Internet de l'Office de Tourisme, le site de l'Agence Touristique Départementale de Savoie... Nous vous invitons également à nous transmettre toute autre information susceptible de nous intéresser (création d'une association, reprise des activités d'une association en septembre...).

Notre rôle est étendu et nous souhaitons vous faire comprendre que nous sommes à votre disposition pour vous informer, vous aider, vous soutenir dans vos démarches dans la mesure du possible.

Toute l'équipe de l'Office de Tourisme vous présente ses meilleurs vœux et vous souhaite une année pleine d'enchantement.

L'histoire de la galette des Rois

Jusqu'au IV^{ème} siècle après J-C, l'Épiphanie correspondait à la clôture de grandes fêtes païennes où l'on célébrait le dieu Saturne lors d'immenses banquets qui mêlaient indifféremment les nobles romains et leurs esclaves. Le roi de la table, quel que soit son statut social, était alors élu à l'aide d'une fève cachée dans une galette et avait tous les droits.

Au Moyen-Âge, la "fête des fous" où les domestiques devenaient rois et les rois domestiques s'inspire de ces fêtes saturnales où les bouffons sont rois.

Quand l'église place à cette date la visite des Rois Mages à l'enfant Jésus, elle transforme l'antique tradition populaire en rituel religieux.

La fête païenne où tout était permis sera décalée en février pour donner naissance aux carnivals.

L'épiphanie commémore donc la naissance supposée de Jésus comme l'enfant-Dieu mais aussi l'adoration des Rois Mages : Melchior, Balthazar, Gaspar venus à Bethléem guidés par une étoile.

Recette de la galette des rois

Ingredients :

- 2 disques de pâte feuilletée.
- 3 jaunes d'œufs + 1 œuf entier.
- 200 g de sucre en poudre.
- 200 g d'amandes en poudre.
- 80 g de beurre ramolli.
- 1 cuillère à soupe de rhum
- 1 cuillère à café d'amande amère.

Préparation de la frangipane :

Dans une jatte, fouettez les jaunes d'œufs et le sucre jusqu'à ce que le mélange devienne mousseux. Incorporez peu à peu les amandes en poudre, puis ajoutez le beurre ramolli en mélangeant vigoureusement à la cuillère en bois. Parfumez au rhum et à l'amande amère.

Étalez un disque de pâte, garnissez avec de la crème frangipane tout en faisant une marge de 1,5 cm au bord du disque. Glissez une fève dans la crème. Posez le second disque et appuyez du bout des doigts sur toute la bordure.

Badigeonnez la galette fourrée avec l'œuf entier battu.

Faites un décor de hachures ou des croisillons avec la pointe d'un couteau.

Faites cuire la galette pendant 10 minutes à four préchauffé (240°, th.5), puis baissez la température (210°, th.7) et laissez cuire pendant 20 minutes environ jusqu'à ce que le dessus soit bien doré et gonflé.

Bon appétit...

De notre coin de pays tellement
choyé par l'hiver, nous vous
souhaitons en coeur de vivre une
année remplie de douceurs et de
profiter de ce que la vie offre de
meilleur.

Bonne année à tous

L'équipe de l'Office de Tourisme
Val Guiers
et
l'équipe de la Maison du Tourisme
les Vallons du Guiers.

Janvier 2007



Office de Tourisme
Val Guiers**
Rue du Faubourg
73240 St Genix sur Guiers
Tel : 04 76 31 63 16
Fax : 04 76 31 71 30
valguiers.tourisme@wanadoo.fr
www.valguiers.com
Du mardi au vendredi
10h à 12h30 - 14h à 18h
Le samedi
10h00 à 12h30
Fermé le 03 et 04 janvier

Maison du Tourisme
Les Vallons du Guiers
1 rue Gambetta
38480 Le Pont de Beauvoisin
Tel : 04 76 32 70 74
Fax : 04 76 32 80 81
tourisme@ccvallonsguiers.fr
www.ccvallonsguiers.fr
Le lundi, mercredi, jeudi
9h à 12h - 14h à 18h
Le samedi de 9h à 12h

EPVO. Ne pas jeter sur la voie publique

Agenda
du Guiers

EDF aux côtés des clients en situation de précarité

Depuis près de 20 ans, EDF mène aux côtés des pouvoirs publics une politique en faveur de ses clients en situation de précarité.

Les opérations de soutien, mises en place et menées en étroite collaboration avec les services sociaux, permettent, grâce à des dispositifs spécifiques, de trouver des solutions pour répondre, d'une part aux situations d'urgence et, d'autre part, aider les clients à maîtriser leur budget énergie.

Dès lors que la précarité de leur situation a été reconnue par les services sociaux, les clients concernés sont susceptibles de bénéficier d'une aide financière équivalente à une prise en charge totale ou partielle de leur facture d'énergie.

Le traitement des demandes d'aides est assuré par une commission spécifique qui désigne les bénéficiaires et détermine le montant de l'aide.

Le Tarif de Première Nécessité (TPN)

C'est un nouveau tarif pour les foyers à faible revenu. Il se traduit par une **réduction annuelle de 30%, 40% ou 50% selon la composition familiale, pour les abonnements de 3 à 9 kW, sur une tranche de consommation de 100 kWh par mois** et sur le prix de l'abonnement. La moyenne annuelle des réductions est de l'ordre de 70 euros.

Fin 2005, sur le département de la Savoie, 1 264 clients bénéficiaient du TPN.

Qui accorde le Tarif de Première Nécessité ?

Les organismes d'assurance maladie déterminent les bénéficiaires en fonction de leur quotient social et communiquent leurs coordonnées aux distributeurs d'électricité. Les distributeurs envoient une proposition au client qui, s'il le souhaite, renvoie une attestation de demande. Une fois le dossier complet réceptionné par EDF Gaz de France Distribution, le client bénéficie automatiquement de cette tarification spéciale.

Qui peut en bénéficier ?

Il concerne les clients en situation précaire dont le **quotient social est inférieur ou égal à 460 euros par mois** (niveau intermédiaire entre les plafonds de ressources ouvrant droit au Revenu minimum d'insertion et ceux ouvrant droit à la Couverture Maladie Universelle).

Pour tout renseignement : n° Vert 0800 333 123 (appel gratuit)

Dispositif mis en place par EDF vis à vis des clients démunis depuis plus de vingt ans

- Le **Tarif de Première Nécessité (TPN)**, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2005 – n° **0800 333 123**
- Le **Service Maintien d'Énergie (SME)** permet au client de disposer d'une puissance de 3000 Watts, le temps de faire les démarches nécessaires auprès des services sociaux
- Le **Service Minimum (SMI)** (1000 Watts) est l'alternative à la coupure si aucun contact n'a pu être établi avec le client
- Le **Fonds Solidarité Énergie (FSE/FSL)** auquel EDF et Gaz de France contribuent chaque année
- Un **numéro vert Solidarité** en service pour signaler vos difficultés : n° **0800 65 03 09**

EDF Gaz de France Distribution Savoie
Service Communication

ASSOCIATION RESA

Réseau Echange Solidarité Avant-Pays Savoyard

Le réseau de solidarité s'est constitué grâce à un petit groupe d'aidants naturels ayant participé à un groupe de paroles dans le cadre du programme « Bien vieillir en Avant Pays Savoyard ». Ce groupe, d'abord de paroles puis d'actions, d'information et enfin de formations, a souhaité faire partager son expérience et manifester sa solidarité active avec les familles et les personnes âgées isolées et/ou dépendantes.

Pour cela, le réseau a fait le choix de s'ouvrir :

- à toute personne ayant eu une personne âgée à charge,
- à tout bénévole désirant apporter son soutien au réseau.

L'association RESA a donc été créée pour porter en avant un réseau de visiteurs bénévoles à domicile et leur offrir une formation pour aborder ce problème de bien vieillir et de la dépendance. Ces visiteurs ne prennent en aucun cas la place des intervenants professionnels (ADMR ou autres).

Si tout cela résonne en vous ou vous interpelle d'une façon ou d'une autre, les contacts suivants sont possibles :

- Odile TOCHON-DANGUY – Assistante sociale MSA : 04 76 37 04 52
 - Emmanuelle CARTON – Assistante sociale CRAM : 04 79 96 81 07
 - Association RESA – Siège social AVIE – LA BRIDOIRE
- Contacts : Marie José : 04 76 31 68 92 – Monique : 04 79 28 71 88

OPAH

Des aides financières pour réaliser vos travaux !

Le Syndicat Mixte de l'Avant-Pays Savoyard, en partenariat avec les communes, a lancé en 2006 et pour 3 ans, une nouvelle Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat visant à aider financièrement les propriétaires qui réalisent des travaux dans leurs logements. Ces aides, selon certaines conditions, peuvent varier de 15 à 55 % du montant hors taxes des travaux (soumis à plafond).

Les personnes concernées par ces aides sont les propriétaires occupants, les propriétaires louant ou souhaitant louer des logements et les propriétaires de bâtiments (granges,...) ayant comme objet de les transformer en logement.

Vous envisagez de réaliser des travaux dans votre logement ?

Peut-être, avez-vous, d'ores et déjà, des questions à poser concernant votre projet : puis-je prétendre à des subventions et à quelle hauteur ? Quelles sont les conditions requises ? Quels sont les délais ?

Pour un premier conseil personnalisé, vous pouvez contacter la société URBANIS, chargée d'animer ce dispositif au : 04 79 33 21 49.

⇒ *Si les questions concernent votre résidence principale, munissez-vous au préalable de votre dernier avis d'imposition, les subventions étant soumises à des conditions de ressources.*

LA LIGUE CONTRE LE CANCER

Pour la seconde année, j'ai participé à la collecte de fonds pour la Ligue contre le Cancer, sur la commune de Sainte Marie. J'ai remis la somme de 708 € au comité départemental et vous remercie de votre bon accueil et de votre générosité qui permet à l'association de continuer sa mission.

Plus particulièrement, la Ligue de Savoie :

- participe financièrement à la recherche en accordant des subventions aux chercheurs du centre Léon Bérard et des facultés de médecine de Lyon et Grenoble à hauteur de 60 % de ses revenus et en soutenant par une bourse de thèse un jeune chercheur ;
- achète des matériels aux services de radiothérapie et de soins palliatifs des hôpitaux de Savoie ;
- aide financièrement et psychologiquement les malades et leurs familles (groupes de parole à Chambéry et Albertville) ;
- mène des campagnes d'information et de prévention (organisation de conférences, lutte anti-tabac dans les écoles, dépistage du cancer du sein).

J'ai assisté à une journée d'information, pour les bénévoles de Savoie, au centre Léon Bérard le 20 octobre... Nous avons assisté à plusieurs conférences animées par des chercheurs du centre et vu concrètement ce qu'apporte la Ligue, entre autre un point d'accueil et d'information pour les malades et leurs familles dans le hall principal de l'hôpital. Dans le parc, des bâtiments portent le nom des Cheney, présidents de la Ligue de Savoie pendant de très nombreuses années et généreux donateurs. Un bâtiment, Cheney D, est en construction ; il regroupera les services de pédiatrie spécialisés dans le soin des enfants leucémiques de toute la région et permettra une meilleure prise en charge des jeunes qui pourront, entre autre, poursuivre leurs études. Les parents pourront y être hébergés.

La recherche avance à trop petits pas à notre gré. Maintenant, 50 % des malades atteints de cancer sont guéris. Pour que la maladie recule, il faut continuer à soutenir la recherche cancérologique et la Ligue compte sur votre soutien pour amplifier son action. C'est pour cela que je retournerai vous solliciter cette année. Merci.

Michelle ARTHAUD-BERTHET

CONTE

Cette histoire est la troisième d'un ensemble de six, écrites par Norrie Hearn, spécialement pour un projet d'enfants en Espagne. Elle a été traduite par Roisin Hearn.

La maison délaissée

Si vous voyagez vers le sud, très loin d'ici, il se peut qu'avec un peu de chance, vous tombiez sur une rivière qui court rapidement vers un lac tranquille entouré d'arbres argentés. Ces arbres ont des toutes petites feuilles qui se frôlent les unes contre les autres quand le vent souffle et qui chuchotent des contes étranges d'événements qui ont eu lieu « il y avait une fois »...

L'une de ces histoires parle d'une vieille maison en bois cachée au fond de la forêt où très peu de gens passaient. La maison, elle-même, était presque complètement cachée par les buissons et ronces qui avaient poussé un peu plus chaque année. Elle était donc très difficile à trouver et presque impossible à voir, même de tout près. Personne ne savait qui avait construit la maison et depuis combien de temps elle était dans cet état car, au début de cette histoire, elle était vide sauf un hibou qui habitait dans le toit et une famille de trois chats qui passait ses journées allongée sur les rebords de fenêtres.

La dernière personne qui avait habité là s'appelait Thomas. C'était un vieux forestier et sa femme était morte depuis plusieurs années. Avec le temps, il commençait à se sentir de plus en plus seul. Un jour, il rassembla toutes ses affaires et les mit sur un char qu'il attachait à son âne. Il était triste de quitter ses chats mais il savait qu'ils ne seraient pas heureux loin de la forêt, leur territoire de chasse. Il les caressa une dernière fois, dit au revoir à la maison et partit.

Même si la maison était vide depuis longtemps, il n'y avait pas de souris pour courir partout et salir la maison. Le hibou et les chats arrangeaient cela. Ils aimaient la petite maison même vide et délaissée et se donnaient de la peine pour qu'elle soit propre et en ordre.

Les maisons, surtout les vieilles maisons, ont des sentiments. Vous avez peut-être entendu dire : « ceci est une maison heureuse » ou « ceci est une maison froide » ou « cette maison se sent habitée ». Alors, la maison dans les bois était une maison triste et cela aurait pu continuer jusqu'à ce qu'elle tombe en ruines. Sauf que, hormis le hibou et les chats, les arbres aimaient aussi la petite maison. Les arbres de la forêt avaient fourni le bois des poutres du toit et les brindilles pour tenir le chaume en place afin que la maison reste chaude et sèche pendant les hivers. Alors, une nuit de vent, pendant que les arbres chancelaient et que leurs feuilles se chuchotaient des secrets, des événements bizarres commencèrent.

D'abord, les arbres argentés chancelèrent si fort qu'ils se frottaient les uns contre les autres, ces autres contre d'autres et ceci de plus en plus loin. On aurait pu croire que tous les arbres frémissaient et se parlaient. Ensuite, la route qui menait de la rivière vers le village fut bloquée par un vieil arbre cassé par le vent et tombé en travers du chemin. Un jeune homme passa par ce chemin ; il voyageait avec un cheval et un sac d'outils car il était parti de son pays en guerre pour chercher la paix, du travail et une nouvelle vie.

L'arbre tombé bloquait son chemin et il s'arrêta pour regarder comment continuer son voyage. Les arbres qui l'entouraient étaient si hauts et si proches qu'ils ne laissaient pas passer la lumière de la lune. Alors, il se passa une chose bizarre. Pendant qu'il réfléchissait, les arbres chancelèrent et se séparèrent un peu, laissant voir une fenêtre, une ouverture, pas vraiment un chemin mais une voie étroite qui menait au lac qui brillait dans la lumière de la lune. Les arbres argentés étaient reflétés dans l'eau argenté à son tour par la lune. L'homme s'étonna de voir cette lumière. Il observa un moment, attacha son cheval à un arbre et entama le chemin vers le lac brillant.

A mesure qu'il s'approcha du lac, le vent se mit à se lever et il sentit quelques gouttes de pluie. De l'autre côté du lac, il vit une masse de buissons pour s'abriter si l'orage venait. Il arriva aux buissons et commença à chercher à s'abriter quand il entendit un hibou huer à plusieurs reprises comme s'il appelait quelqu'un. L'homme se retourna vers ce cri en même temps que les nuages laissèrent passer un rayon de lumière de la lune qui éclaira un instant les fenêtres de la petite maison en bois. Il fut difficile de trouver un chemin à travers les ronces et les buissons mais il arriva enfin tout près de la maison. Il vit en premier les chats assis sur les rebords de fenêtres et pensa que la maison était sans doute habitée. Il frappa à la porte, scruta à travers les carreaux mais se rendit compte que la maison était vide. Elle avait l'air propre et sèche mais sans signe de vie, sans meubles sauf une vieille chaise en bois, une table et quelques morceaux de bois dans la cheminée.

Un chat vint se frotter contre sa jambe et, en se baissant pour le caresser, il remarqua une clé sur le rebord de la fenêtre. Il mit la clé dans la serrure et la porte s'ouvrit. Les trois chats le suivirent à l'intérieur et s'assirent devant la cheminée pour le regarder. Il vit sur la cheminée une carte écrite d'un message simple : « *Si vous aimez ma maison et vous sentez chez vous ici, vous êtes le bienvenu et vous pouvez rester* ». Le message était signé *Thomas*. Le jeune homme se mit à explorer la maison et il aimait bien tout ce qu'il y trouvait, et aussi les chats qui se frottaient contre ses jambes et ronronnaient doucement.

Je suis sûr que vous pouvez deviner la suite. L'homme s'installa dans la maison et adopta les chats. Le hibou garda son nid dans la chaume et observa l'homme qui se mettait au travail. Il enleva les ronces et les buissons pour faire de la place pour un jardin et planta des arbres fruitiers qui embaumaient l'air des parfums de leurs fleurs au printemps. Le temps passa et le jeune homme, qui avait toujours aimé travaillé le bois, se mit à sculpter des animaux en bois, surtout des hiboux et des chats, puis des pommes et des poires. Il vendait ces objets au marché dans le village.

Un jour, en rentrant du village, il vit une fille qui se reposait à l'abri d'un arbre. Elle lui raconta qu'elle avait trébuché contre la racine d'un arbre en cueillant des fleurs et s'était fait mal à la cheville. Le jeune homme la porta jusqu'à la petite maison en bois puis la ramena plus tard chez elle sur son cheval. Ce n'était que le début et je pense que vous devinez la fin...Après un certain temps, ils se marièrent et eurent des enfants. La petite maison en bois n'a plus été triste et délaissée depuis.

Ceci est donc toute l'histoire du début à la fin. Je ne peux pas vous dire le nom du jeune homme car les arbres chuchotent trop doucement quand ils racontent cette histoire et je n'ai jamais pu l'entendre correctement. Tout le monde dit que ce fut un hasard heureux que l'arbre tombé bloque son chemin cette nuit-là mais quand les feuilles des arbres se frôlent et chuchotent, ils ne disent jamais rien sur un hasard.

RÉSULTAT DES MOTS CROISÉS

	I	II	III	IV	V	VI	VII	VIII	IX	X
1	V	E	L	O	C	I	P	E	D	E
2	A	N	E	M	I	E	S		R	
3	L	I	N	E	R		E	T	E	L
4	D	E	T	T	E		U	S	S	E
5	O	M	E	T		I	D	E	S	T
6	T	E		R	E	N	O		E	T
7	A		O	E	U	F			U	R
8	I	C	I			O	M	B	R	E
9	N	A	S	S	E		E	O		S
10	E	L	E	C	T	O	R	A	T	

